



DEPARTEMENT DE LA VIENNE
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL DU 16 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 10/09/2024

Etaient présents : Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Carole DEHEUNYNCK, Laurent ROBIN, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Céline COUÏC, Edmond GENDARME, Maryline CUNHA-RIBEIRO, Arnaud DE BELINAY, Patrick LEDOUX, Nicolas MOINE, Claudie RAYMOND, Isabelle SATTA,

Etaient représentés : Jean-François DABILLY (pouvoir à Bertrand FRAPPE), Marie-Claude DEPONT (pouvoir à Martine ANTUNES), Frédéric FAGES (pouvoir à Carole DEHEUNYNCK), Carl HOLGADO-ROTAMERO (pouvoir à André GUIGNARD), Céline VRILLAC (pouvoir à Dominique CHAINE).

Etaient absents et non représentés : Marie-Paule TIFFAULT.

Secrétaire de séance : Patrick LEDOUX

2024-47 ACCEPTATION D'UN DON A LA COMMUNE

L'Association De Gaulle Mémoire a fait un don à la commune de mille euros (1 000€) par chèque, pour participer aux frais des 80 ans des aviateurs.

Ce don n'est grevé d'aucune condition, ni charge. Il n'est donc pas de nature à entraîner des dépenses supplémentaires pour la commune.

La délibération du conseil municipal qui rend l'acceptation définitive, conformément à l'article L.2242-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, a effet du jour de cette acceptation.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le don de l'association.

AR Prefecture

086-218602720-20240916-2024_47-DE
Reçu le 17/09/2024
Publié le 17/09/2024

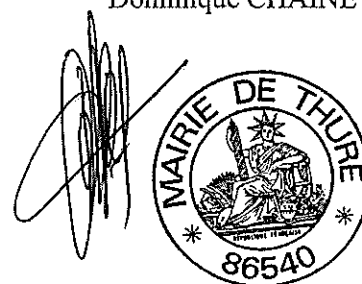
Votants	21
Pour	21
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil municipal de Thuré
Fait à Thuré le

17 SEP. 2024

Le Maire,

Dominique CHAINE



AR Prefecture

086-218602720-20240916-2024_47-DE

Reçu le 17/09/2024

Publié le 17/09/2024